



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création d'un poste et mise à jour du tableau des effectifs titulaires

N° 007.03.2025

Rapporteur :
Marielle GARONZI

L'an deux mille vingt-cinq le six du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 27 février 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 25

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Bertrand JAULIN, Caroline MASSON

Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Dans le cadre des dossiers de promotion interne présentés en 2024 auprès du Centre de gestion de la Haute-Garonne, et conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer un poste titulaire sur le grade d'animateur territorial à temps complet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-007032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le poste actuellement occupé par l'agent sera supprimé dans un second temps après avis du comité social territorial conformément à la procédure en la matière.

Sur proposition de madame Marielle GARONZI , le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

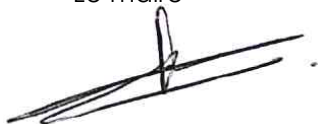
- d'autoriser la création d'un poste titulaire sur le grade d'animateur territorial à temps complet,
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 6 mars 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250307-007032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025
Affichage : 10/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation